

Informations de base

2000/0208(CNS)

CNS - Procédure de consultation
Règlement

Euro: protection contre le faux monnayage pour les pays ayant ou n'ayant pas adopté l'euro

Modification [2007/0192A\(CNS\)](#)

Modification [2007/0192B\(CNS\)](#)

Subject

5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro

7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon

Procédure terminée

Informations complémentaires

Source

Document

Date

Commission européenne

[EUR-Lex](#)